



Capitale du Champagne  
**EPERNAY**

# DEVANTURES COMMERCIALES

FICHE OUTIL

[www.epernay.fr](http://www.epernay.fr)

**Le Site Patrimonial Remarquable d'Épernay a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville.**

Les devantures participent à l'image d'une rue, à la perception d'un quartier ; en cela elles doivent être en accord avec l'architecture des façades qui les supportent et s'adapter à la typologie du bâti.

## COMMENT COMPOSER UNE DEVANTURE COMMERCIALE ?



**Le projet devra respecter le découpage des façades de l'immeuble et l'architecture de la façade :**

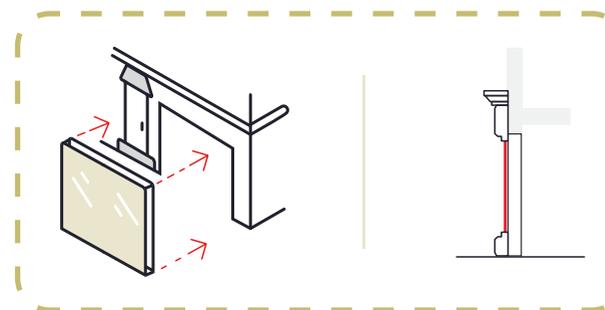
- les vitrines et percements seront positionnés de manière à prolonger le rythme vertical et horizontal de la façade ;
- dans le cas d'un commerce sur deux immeubles, la devanture sera interrompue pour conserver la lecture de la composition de chaque immeuble ;
- le mur de façade sera conservé en respectant les caractéristiques de la construction : décor, modénatures, appareillages... ;
- les teintes des menuiseries seront librement choisies en privilégiant des couleurs en harmonie avec le reste de la façade, et en évitant les teintes trop vives.



## LES TYPES DE DEVANTURES COMMERCIALES

Les devantures commerciales seront posées en feuillure, c'est-à-dire à l'intérieur de la baie.

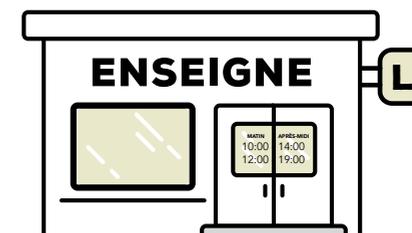
Dans le cas où l'immeuble serait trop endommagé, la devanture peut être positionnée en applique par un coffrage bois plaqué en façade.



↖ Schéma et coupe de principe de devanture en applique

## LES ENSEIGNES COMMERCIALES

L'enseigne doit être d'une qualité décorative adaptée au caractère des lieux. Pour toutes les règles relatives à la publicité, il conviendra de se référer au Règlement Local de Publicité.

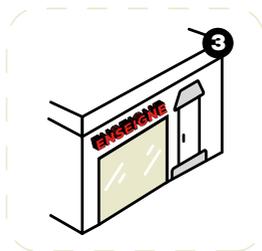


## VITROPHANIE

Les vitrophanies sont autorisées à condition qu'elles ne dépassent pas 50 % de la surface de la vitrine. Elles doivent être transparentes.

# LES ENSEIGNES EN APPLIQUES

(posées à plat dans le plan de la façade)



Elles seront constituées au choix de :

- 1 lettres séparées ;
- 2 lettres peintes ;
- 3 lettres déportées en bois, métal ou polyméthacrylate positionnées directement et individuellement, sans support intermédiaire sur la façade ;
- 4 lettres adhésives ; pas de lettre boîtier.

*La hauteur ne dépassera pas 30 cm  
celle que soit la lettre.*

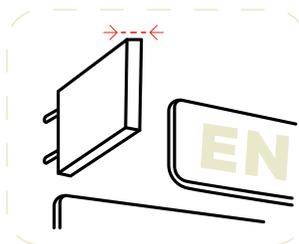
## ÉCLAIRAGE

Il doit être indirect, continu et orienté vers les enseignes sans caissons lumineux.

## LES ENSEIGNES EN POTENCE OU EN DRAPEAU

(situées dans le plan perpendiculaire de la façade).

- les dimensions sont au maximum de 0.5 m<sup>2</sup>, sans excéder 70x70 cm et 4 cm d'épaisseur ;
- elles seront posées dans l'alignement de l'enseigne horizontale.
- Les logos sont limités à 70x70 cm.



## CONTACT

Dans les Sites Patrimoniaux Remarquables, tous les travaux, hors travaux d'aménagements intérieurs et d'entretien, sont soumis à autorisation d'urbanisme.  
Renseignements : <https://www.epernay.fr/cadre-de-vie/urbanisme>